



Saisie sur mon compte pour un control automatisee non recu

Par **choupilulu**, le **23/04/2010** à **10:10**

Bonjour,

voila je viens de m 'appercevoir ke l on ma saisi les 300 euros ke j avasi de coter pour mon demenagement pour un controle automatisee qui date de octobre 2008 alors que je n'etais mm pas au courant ke je devais payer une amende vu ke je n 'est jamais rien recu il dise ke j ai pas fait le changemen d adress alors que je l ai fait et ma carte grise a jour et ke le courrier est suivi par la poste donc j aurai kan mm du recevoir un lettre d information ou autre ke je devcasi des sous et la jaimerai kil me rende les sous ou bloque les sous une solution surtout ke je suis dans une situation tres desagreable j ai perdu mon travail je me suis separer j ai perdu mon bb je ne sais plus ke faire tout me tombe decu merci de pouvoir me conseiller

Par **Tisuisse**, le **23/04/2010** à **15:06**

Bonjour,

Merci de ne pas utiliser le langage SMS sur les forums, cela rend votre demande très difficilement compréhensible.

En cas de changement d'adresse, même si vous avez fait un "suivi du courrier" à la poste, les services postaux ont interdiction formelle de faire suivre tous les courriers émanant du Trésor Public (impôts, amendes et leurs relances). Ils retournes le courrier avec la mention "n'habite pas l'adresse indiquée" ou "pas de boîte aux lettres à ce nom". C'est pourquoi vous n'avez

rien reçu.

Maintenant, dans la situation où vous êtes, vous devriez consulter les services sociaux de votre mairie afin d'obtenir une aide.

Bonne chance.